



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal

N°2025-037

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET BUDGET PRINCIPAL

Séance du : 13 juin 2025
Date de convocation : 05 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le treize juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents ou représentés : 9
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, ONOL LANG Per, SIONNET Anthony, Sylvie MATHON à Philippe SIONNET, Nathalie FERRIER à Alain FAUST
Pouvoir de :
Absent : -
Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET - BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-2 et suivants,
Vu le budget primitif 2025 voté en séance du 11 avril 2025,
Vu la décision modificative du budget n°1 voté en séance du 12 mai 2025,
Vu la décision modificative du budget n°2 voté en séance du 12 mai 2025,
Vu la délibération n°2025-035, voté en séance du 13 juin 2025, acceptant l'admission en non-valeurs,
Vu la délibération n°2025-036, voté en séance du 13 juin 2025, acceptant l'emprunt de la caisse des dépôts,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour engager la demande d'emprunt à la caisse des dépôts et de consignations,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits pour engager l'étude du bâtiment du Chazelet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la Décision Modificative n°3 au budget principal 2025 dont les modifications sont les suivantes :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	1 695.09	
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 674.07	
20 / 203 / 280	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'	500.00	
204 / 2041511 / 153	Biens mobiliers, matériel et études	20 500.00	
204 / 2041512 / 265	Bâtiments et installations	5 000.00	
011 / 6064	Fournitures administratives	2 369.16	
20 / 203 / 281	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'	4 500.00	
21 / 21568 / 275	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	136 262.91	
65 / 6541	Créances admises en non-valeur	1 724.77	
Total		174 226.00	0.00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
16 / 1641 / 275	Emprunts en euros	168 458.00	
731 / 73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	5 768.00	
Total		174 226.00	0.00

- Dit que cette décision est sans incidence sur l'équilibre global du budget.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette décision.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET



AR Prefecture005-210500633-20250613-2025_D037-DE
Reçu le 13/06/2025**COMMUNE DE LA GRAVE – MAIRIE DE LA GRAVE – DM N°3 – 2025**

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 5 juin 2025

Présenté par Monsieur le Maire,

A La Grave, Le 13 juin 2025,

Les membres de l'assemblée délibérante, le Conseil Municipal de la Commune de la Grave,

PIC Jean-Pierre, Maire	
SIONNET Philippe, 1 ^{er} Adjoint	
PIQUEMAL Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
FAUST Alain, Conseiller Municipal	
FERRIER Nathalie, Conseillère Municipale	FAUST
FERRIER Stéphane, Conseiller Municipal	
MATHON Sylvie, Conseillère Municipale	SIONNET Ph
ONOL LANG Per, Conseiller Municipal	
SIONNET Anthony, Conseiller Municipal	

Certifié exécutoire par Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 13 juin 25
et de la publication le 13 juin 25Le Maire,
Jean-Pierre PICLE SECRÉTAIRE DE SEANCE
PHILIPPE SIONNET